

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la VILLE d'AVALLON**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 21**

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Camille BOERIO donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent CLÉMENT

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Nicole JEDYNSKI donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

**Absents non excusés :** Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

**N° 105 - 22/09/2022**

**EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il est souhaité une évolution dudit document d'urbanisme aux fins d'autoriser un projet sur le territoire communal, à savoir :

- ⇒ le projet de construction d'un nouveau magasin ALDI, sur les parcelles cadastrées section AB n°148 et n°149 sise Rue du Général Leclerc à Avallon, en raison du nombre imposé d'aires de stationnement affectées aux véhicules motorisés, incontestablement disproportionné par rapport aux besoins de la construction projetée et manifestement trop élevé pour ce commerce.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vue d'autoriser le projet sus exposé,

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération à intervenir.

**Résultat du vote :** 25 voix « POUR » et 2 ABSTENTION : S. PATOURET et L. DERVISCEMALOGU

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

